

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique

**Modification substantielle des installations classées exploitées par la société
MJ VALORISATION sur la ZI des Tailas à SAINTE-SIGOLENE**



PJ n°61 – Etat de pollution des sols

TABLE DES MATIÈRES

1. ETUDE DE POLLUTION DES SOLS	3
2. EVACUATION DES TERRES POLLUEES	4

1. ETUDE DE POLLUTION DES SOLS

La société MJ VALORISATION a fait appel au bureau d'étude DIASTRATA afin qu'il réalise un diagnostic environnemental et de pollution des sols du site, avant le démarrage des travaux de réfection du site réalisés en 2022.

↳ Cf. rapport diagnostic de pollution des sols en PJ n°61-1.

La localisation des forages est donnée sur la figure suivante :



Photographie satellitaire Google Earth de 2018

- ▭ Contour du site objet du diagnostic
- ▵ P₁ Panorama photographique
- F₁ Forage
- Séparateur d'hydrocarbures
- Cuve aérienne 8000 L (gasoil + GNR)

*Localisation des forages réalisés dans le cadre du diagnostic de pollution des sols par DIASTRATA
(Février 2022)*

Les 14 échantillons ont été positionnés sur le site en fonction de l'activité, des produits potentiellement polluants et de la nature et caractéristiques des sols. L'analyse de ces échantillons a consisté à rechercher les polluants suivants : éléments en traces métalliques, hydrocarbures totaux et volatils, benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organohalogénés volatils et polychlorobiphényles.

Les résultats d'analyses indiquent que les teneurs en Hydrocarbures Totaux C10-C40 (HCT C10-40) au point de forage F3 (historiquement localisé au niveau des stockages de moteurs issus des VHU) sont supérieures au seuil maximal autorisé pour l'acceptation des terres considérées inertes en ISDI fixé à 500 mg/kg MS :

- Dans l'échantillon F3-A (entre 0 et 1 m) : 1 100 mg/kg MS
- Dans l'échantillon F3-B (entre 1 et 2 m) : 600 mg/kg MS
- Les coupes indiquent majoritairement des hydrocarbures à chaîne carbonée C24 à C36 de types carburants (diesel) et huiles.

Au point de forage F6 (point de convergence des eaux de ruissellement : devant le casier de stockage de l'aluminium, avant travaux), la concentration en hydrocarbures totaux de l'échantillon F6-A, entre 0 et 1 m, est très largement supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (2800 mg/kg MS pour une limite de 500 mg/kg MS). En revanche la pollution ne pénètre pas au-delà de 1 m de profondeur car dans l'échantillon F6-B, entre 1 et 2 m, les hydrocarbures sont indétectables.

Aucune autre pollution n'a été détectée sur le site.

2. EVACUATION DES TERRES POLLUEES

En accord avec les recommandations du bureau d'étude DIASTRATA, une excavation de ces terres polluées a été mise en œuvre lors des travaux de terrassement, avant l'imperméabilisation du site. Celles-ci ont été éliminées en centre de traitement autorisé.

La dépollution du site a été réalisée avant la réalisation du projet autorisé par l'arrêté préfectoral d'Enregistrement N°BCTE/2022-06 du 25 janvier 2022.